



Extrait du registre des arrêtés du Maire

N° 162 T 25

Objet : Réglementation temporaire du stationnement sur le parking de l'Espace Sarah Bernhardt – Festival de Jazz Dixie Days les 6, 7 et 8 juin 2025

VU les articles 2212-1 à 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R 417-10 du Code de la Route

VU la demande présentée par les organisateurs du Festival de Jazz

A R R E T E

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de l'Espace Sarah Bernhardt, **du 6 au 8 juin 2025.**

Article 2 : Les Services Techniques de la Ville mettront en place les barrières et la signalisation réglementaire.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées dans les formes prévues par les règlements en vigueur.

Article 4 : Les véhicules gênants pourront être enlevés par la fourrière.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Sainte-Adresse, les Agents de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire Divisionnaire du Havre, Monsieur le Commandant du Corps Urbain du Havre et les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte-Adresse, le deux juin deux mil vingt-cinq.

Le Maire,

